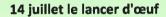


### **BULLETIN MUNICIPAL**

FESTIVITES ET ANIMATIONS DE L'ÉTÉ







05 Août brocante du village



06 Août lâcher de ballons



le 06 Août 2018 Concours pour les enfants, fabrication d'un chapeau original

### 3 ème Trimestre 2018

Dépôt légal

Directeurs de publication : Le Maire et le Conseil Municipal

Imprimé par nos soins

ne pas jeter sur la voie publique

www.lihus.fr

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 Septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Etaient présents: Mrs. LEVASSEUR Thierry, RABACHE François, RIMBERT Alain, LERAILLE Xavier, TANGHE Jean-Luc, WATTEZ François.

Mmes MOITTIE Odile, THOMAS Elisabeth.

Etaient absents excusés: Mme. DEFROCOURT Angélique donne pouvoir à Mme. THOMAS Elisabeth, Mr BATICLE Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Mme. Odile MOITTIE.

### Adoption du compte rendu de la séance du 27 Juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2018 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

### Délibération pour approbation du rapport d'activités 2017 de la CCPV

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2017 de la CCPV.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport d'activité 2017 de la CCPV.

# <u>Délibération concernant les travaux opérés par le SE60 pour la sécurisation – BT / EP – AERIEN – Grande Rue, ruelle Perrotte, Rue du Puits et Rue du Catet</u>

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVASSEUR, Maire.

- Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés
- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Sécurisation BT / EP AERIEN Grande rue, Perrotte, rue du Puits, Rue Catet,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 22 septembre 2018 s'élevant à la somme de 115 545,64 € (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 21 970,34 € (sans subvention) ou 10 076,95 € (avec subvention)

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.»

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE:

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT;
- Vu les statuts du SE 60 en date du 04 Novembre 2016
- -Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Sécurisation BT / EP AERIEN Grande rue, Perrotte, rue du Puits, Rue Catet
  - Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
  - Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
  - Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.
- Inscrit au Budget communal de l'année 2019, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :
- -En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 8 455,25€ (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - -En fonctionnement, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion 1 622,70€
- Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- Prend Acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

## <u>Délibération concernant les travaux opérés par le SE60 pour la sécurisation – BT / EP – AERIEN – Basse Rue et Rue d'Enfer</u>

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVASSEUR, Maire.

- Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés
- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Sécurisation BT / EP AERIEN Basse rue et rue d'Enfer,

- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 22 septembre 2018 s'élevant à la somme de 79 287,23 € (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 20 974,31 € (sans subvention) ou 9 620,10 € (avec subvention)

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.»

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE:

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT;
- Vu les statuts du SE 60 en date du 04 Novembre 2016
- -Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Sécurisation BT / EP AERIEN Basse rue et rue d'Enfer
  - Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
  - Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
  - Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.
- Inscrit au Budget communal de l'année 2019, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :
- -En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 8 070,97€ (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - -En fonctionnement, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion 1 549,13€
- Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- Prend Acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

## Délibération autorisant Monsieur le Maire a signé une convention pour la réalisation des gravillonnages au titre de l'année 2018 avec la CCPV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une convention financière bipartite, pour la réalisation des gravillonnages au titre de l'année 2018.

La CCPV, afin d'assumer pleinement ses responsabilités relatives à l'aménagement, et au développement du territoire, notamment en termes de circulations et de mobilités, et pour ne plus recourir à une commune-tiers « coordinatrice », a opté pour la prise de compétence « partielle » : Voirie d'intérêt communautaire.

De ce fait, il est convenu, notamment, de ne considérer comme étant d'intérêt communautaire que les travaux préalables aux gravillonnages (délignement des bas-côtés, réparations des trous, ....), et de gravillonnages et de rebouchages des nids de poules, sur la bande de roulement de toutes les voies communales existantes et classées comme telles dans le domaine public des communes et constituant une desserte fondamentale au titre de l'intérêt communautaire.

L'idée fondamentale est bien que l'EPCI agisse en faveur des communes, pour les seuls travaux de gravillonnages sous la forme d'un « groupement de commandes » et procède en régie, à l'avance de certains frais à la place des communes candidates. A la fin du calendrier opérationnel, les communes reversent la quote-part financière relative à la charge du coût induit par l'opération locale.

Vu la délibération communautaire du 25 Janvier 2018 par laquelle le conseil communautaire décide de mettre fin au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet BOVARY ingénierie situé 64, route de l'église, Estouteville Ecalles – 76750 Buchy,

La communauté de communes prend totalement à sa charge les frais de maîtrise d'œuvre assuré par le service général de la communauté de communes de la Picardie Verte.

Vu la même délibération communautaire du 02 février 2017 par laquelle le conseil communautaire décide de lancer un marché de travaux et autorise le président à signer le marché avec l'entreprise,

La communauté de communes procède en régie à l'avance des frais facturés par l'entreprise retenue après appel d'offres qui est, en l'occurrence, l'entreprise :

Oise TP situé 30 avenue Salvador Allendé - 60006 Beauvais.

La commune de LIHUS, qui peut solliciter un échelonnement des paiements auprès de la trésorerie, reverse bien à la CCPV, la quote-part relative à la charge du coût de l'opération locale qui est fixée pour 2018, au coût des travaux TTC facturés par l'entreprise. La demande de versement interviendra une fois les travaux réceptionnés, le FCTVA étant récupéré pour l'année 2018, par la commune.

Eu égard à ces décisions, la commune de LIHUS, conclut une convention, joint en annexe, pour les travaux commandés par la Communauté de Commune de la Picardie Verte, chaque année.

#### Le Maire propose au Conseil Municipal:

-De l'autoriser à signer la convention concernant la réalisation des gravillonnages au titre de l'année 2018 par la CCPV;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité la réalisation des gravillonnages au titre de l'année 2018 par la CCPV.

### Délibération concernant la révision des prix des travaux d'assainissements non collectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une conversation téléphonique avec l'entreprise AMODIAG, nous informant que les prix des travaux d'assainissements non collectifs sont révisables, mais l'entreprise a omis de prévenir les administrés concernés. Monsieur le Maire précise que la révision des prix est notée dans le CCAP.

Pour la première tranche, le taux varie de 0.008 % à 1.50 %. Pour la seconde tranche le taux est supérieur à 3%.

L'entreprise AMODIAG a donc proposé deux solutions à la commune, soit l'entreprise envoi les factures de SPEE TRAVAUX à chaque administré concerné, soit la commune prend à sa charge la totalité des deux révisions.

Le montant total de cette révision pour la première tranche est de 3 272,77€ HT, soit 3 600,05€ TTC pour 26 installations. Pour la seconde tranche, le coût estimé serait supérieur à 5 000€ TTC pour 16 installations.

Monsieur le Maire, n'étant pas d'accord pour facturer ces révisions de prix à chaque administrés, a donc demandé à l'entreprise AMODIAG de prendre à leur charge les révisions de prix de la première et de la seconde tranche de travaux, suite à leur oubli.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Refuse à l'unanimité les deux solutions proposées par l'entreprise AMODIAG,

-décide de s'informer sur l'aspect juridique de cette situation.

La séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Luse	ince est levee a 20 neares 50 minutes.	
Numéro	Objet de la Délibération	
15	Délibération pour approbation du rapport d'activités 2017 de la CCPV	
16	Délibération concernant les travaux opérés par le SE60 pour la sécurisation - BT / EP -	
	AERIEN - Grande Rue, ruelle Perrotte, Rue du Puits et Rue du Catet	
17	Délibération concernant les travaux opérés par le SE60 pour la sécurisation - BT / EP -	
	AERIEN - Basse Rue et Rue d'Enfer	
18	Délibération autorisant Monsieur le Maire a signé une convention pour la réalisation	
	des gravillonnages au titre de l'année 2018 avec la CCPV	
19	Délibération concernant la révision des prix des travaux d'assainissements non collectifs	

#### **TRAVAUX sur la Commune**



#### Assainissement

La seconde tranche de travaux s'est terminée au cours du mois de septembre par la réception sur les seize installations réalisées.

Pour rappel, la 1<sup>ère</sup> tranche avait vue la réalisation de vingt six installations soit un total de 42 assainissements.

#### **TRAVAUX en Prévision**

Réfection de Voirie : Basse rue et rue d'enfer ; un bureau d'études a été désigné et, l'ADTO assistera la commune pour le pilotage des travaux.

Remise aux normes du réseau électrique et des éclairages publiques : rue basse, rue d'enfer et sur plusieurs autres tronçons de rues.

Réalisation d'un Colombarium dans le cimetière du village: Début des travaux novembre 2018.

#### **INFORMATION**

Le troisième et dernier tableau de notre église devrait faire son retour prochainement, sa restauration touche à sa fin. Il est rappelé aux administrés, aux entreprises etc... qu'il est toujours possible de faire un don pour participer à sa restauration.

Il suffit de déposer un chèque établi à l'ordre du trésor publique en Mairie aux horaires de secrétariat.

#### Nouveaux Résidents :

Ils sont tenus de se faire connaître en Mairie,

Les jours de Permanence,

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Permanence de la Mairie :

**MERCREDI 14 heures - 16 heures** 

**VENDREDI 16 heures – 18 heures** 



#### **OPERATION TICKETS PISCINE**

Sur l'ensemble des tickets distribués cinquante-trois ont été utilisés.

#### Fermeture Exceptionnelle du secrétariat de Mairie

Du Mercredi 17 Octobre au mercredi 24 octobre 18 Le Mercredi 7 novembre 2018

Le Vendredi 9 novembre 2018

#### Changement d'Horaires :

Permanence du vendredi 26 octobre 2018

De 14 heures à 18 heures

#### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2002 (âge 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie au cours du 4ème trimestre 2018.

#### LISTES ELECTORALES

Toute personne domiciliée à lihus, tout nouvel arrivant : Vous avez la possibilité de vous inscrire jusqu'au 31 décembre 2018 sur la liste électorale, si vous souhaitez voter à Lihus pour les prochaines échéances électorales.



#### **PLUI-H**

Phase 3 Elaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Programme d'Orientation et d'Action (POA) et Zonage

La seconde phase du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H), celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), a été validée au COPIL du 17 mai 2018.

Suite a la validation de ce PADD, la troisième phase du document, celle de l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du Programme d'Orientation et d'Action ainsi que du zonage ont débutés.

Cette troisième phase à pour objet de traduire graphiquement sous forme règlementaire le projet des élus du PADD, par l'intermédiaire des OAP et des zonages, ainsi que de travailler sur l'élaboration du volet « Habitat », avec le POA.

Un temps d'échange avec les représentants des 89 communes a été organisé, courant juillet ; les cinq représentants de la commune ont rencontré les bureaux d'études à la salle des fêtes de Marseille en Beauvaisis.

La commune avait été destinataire de plusieurs documents :

- Un plan des zones constructibles actuelles,
- Un questionnaire sous forme de feuille de route permettant aux élus de préparer et d'anticiper les échanges et réflexions,
- Une plaquette d'information sur cette phase propre à la réalisation des OAP, zonage et formes urbaines.
- Une fiche « inventaire du patrimoine à remplir par la commune.

Monsieur le Maire avait élaboré après discussion avec les élus un plan de repérage ainsi qu'un reportage photos du petit patrimoine. Toutes les parcelles repérées comme pouvant être constructible ne pourront être retenues par le bureau d'études.

A l'issue de ces rendez-vous, des propositions de zonages et d'orientation d'Aménagement et de Programmation, destinées à construire le document final, vont être transmises aux communes pour validations.

Ce document d'Urbanisme unique de la Picardie Verte va établir un projet d'aménagement

et une règlementation pour les dix à quinze prochaines années.

#### **Nuisances Sonores**

Le bruit est aujourd'hui un des principaux facteurs de stress, de fatigue, de dépression nerveuse, de mésentente entre voisins, qui ont autant que vous le droit à la tranquillité. D'ailleurs, il existe des décrets et des lois règlementaires de lutte contre le bruit pour toutes nuisances sonores.

Nous vous rappelons donc ici que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés que: Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h00 à 18h00 - Les dimanches et jours fériés de 9h30 à 13h.

Il est aussi important que chacun de vous fasse appel, sinon à son civisme, au moins, à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

#### **Entretien**

La taille des arbustes, haie, a un rôle important dans le développement, la floraison ou tout simplement l'équilibre du sujet.

Véritable cure de jouvence pour les végétaux, la taille est toujours bénéfique, et leur permet de repousser de manière magnifique.

En fonction du type d'arbuste la taille s'effectue soit à l'Automne, en fin d'hiver ou au début de l'été.

Alors Bon Courage



#### **DECHARGE COMMUNALE**

La Commune met à votre disposition la décharge communale, pour y déposer : les gravats, la terre de terrassement et les déchets verts, <u>en quantité raisonnable</u>, les clefs sont à retirer du lundi au samedi Chez Mr François RABACHE, 16 Grande rue LIHUS.

Son autorisation, vous sera accordé après vérification.

Par ailleurs, les déchetteries de la Communauté de Commune de la Picardie verte sont accessibles Gratuitement aux particuliers.

#### TRI SELECTIF

Chaque foyer à été destinataire dans sa boite à lettres d'un livret nommé **TRI**CYCLE

A partir de Janvier 2019, les papiers et cartons ne pourront plus être mis dans le bac jaune.

Ils devront être apportés dans des colonnes qui seront installées dans chaque commune.

Une information complémentaire vous sera communiquée dès la mise à disposition.

Le papier et le carton peuvent se recycler 5 fois en moyenne, alors soyons des consommateurs responsables.



La Boulangerie de Marseille en Beauvaisis à décidé l'interruption de ses tournées ;

Mr le Maire a pris contact avec la Boulangerie de Francastel qui a repris cette activité dans la commune il y a quelques jours.

Merci de lui faire Un BON ACCUEIL Son jour de fermeture est le lundi.



En France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année. La réduction du Gaspillage répond à un triple enjeu :

Environnemental: Emission de gaz à effet de serre par l'énergie nécessaire pour produire, transformer, conserver, emballer, transporter ... C'est également un gaspillage de ressources naturelles conséquent et notamment d'eau.

Economique: Gaspillage d'argent, entre 12 et 20 milliards d'euros par an en France soit l'équivalent de 159 euros par personne pour les seuls ménages.

Ethique et Social: Jeter de la nourriture est inacceptable dans la perspective d'une crise alimentaire mondiale et, dans le contexte social actuel y compris en France ou l'on estime <u>qu'une personne</u> sur dix a du mal à se nourrir

Du 17 au 25 novembre **2018**, c'est la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

#ÇA SUFFIT LE GÂCHIS

**ET VOUS QUE FAITES VOUS!** 

Pour plus d'informations, www.casuffitlegachis.fr



Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage, et représentent une part importante des plaintes et nuisances sonores des voisins.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal; Toutefois, le propriétaire averti peut prendre les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli (dressage, collier anti-aboiement, dog sitting ...)

Par contre, la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ». Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique



#### **CONCOURS PHOTOS**

Cher Administrés, petits et Grands, vous n'avez pas oublié ..... Le Concours photos, pour la 2<sup>ème</sup> année sur le thème « Faune et Flore »

Pensez à venir déposer vos œuvres réalisées, nous en sommes sur pendant cet été!

Une récompense aux 3 premiers

La date limite de dépôt de votre ou vos photos est fixée au 15 décembre 2018.

Le bulletin d'inscription et le règlement sont disponibles en Mairie et ou sur le site de la Commune



#### L'automne est las

Les feuilles sont jaunes
Les hommes sont verts
La tête est noire
Le cœur est rouge
Madame rouquine déploie ses ailes
Sous la pluie fine l'automne est las
Boulevard mortier
Bar le mortier
Bar la lorraine
Madame rouquine déploie ses ailes
Sous la pluie fine l'automne est las
Les feuilles blanches les feuilles mortes
Se ramassent à la pelle...
Sous la pluie fine l'automne est las (×2)

Les feuilles sont jaunes Les hommes sont verts La tête est noire Le cœur est rouge Madame rouquine déploie ses ailes Sous la pluie fine l'automne est las Boulevard mortier Bar le mortier Bar la lorraine Madame rouquine déploie ses ailes Sous la pluie fine l'automne est las Les feuilles blanches les feuilles mortes Se ramassent à la pelle... Sous la pluie fine l'automne est las (×2) Je suis un polichinelle Tirez sur ma ficelle Je suis un polichinelle Tirez sur ma ficelle Je fais mon p'tit numéro Dès que j'entends les bravos Et quand je suis fatigué Je m'arrête me reposer...

Artiste: Manu Chao Album 2004



1958-2018 - 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Constitution Française

#### La Constitution française du 4 octobre 1958

24 révisions

Certaines révisions ont profondément modifié le texte de 1958 et ont eu des répercussions importantes, tant sur le fonctionnement des institutions que sur la vie politique. D'autres ont accompagné les transformations géopolitiques du continent européen ou encore la montée de la revendication par les citoyens de plus de transparence et de justice.



#### **ETAT CIVIL**



#### Elles sont nées :

Le 10 Juillet 2018 : Mila, POHER à Beauvais, Fille de Sébastien & Jessica Poher Domiciliés 9 rue du Bois à LIHUS

Le 11 Août 2018 : Thalie, DUBOIS - DUCHOSSOY à Amiens, Fille de Alexis Dubois & Melissa Duchossoy Domiciliés 2 rue de Catheux à LIHUS

Félicitations aux heureux parents et, bienvenue aux jeunes administrées.

#### Il nous a quitté :

Le 18 Juillet 2018 : Mr Bernard ROUSSEL, né le 6 avril 1931 à LIHUS (Oise)

Nous adressons nos Sincères Condoléances à sa Famille.



#### Ils se sont mariés :

Le 18 août 2018 : Mlle Amélie KRAJCO et Mr Loïc CUVELLIER Domiciliés 24 Grande rue à LIHUS.

#### Ils se sont pacsés:

Le 14 septembre 2018 : Mlle ANDRE Laura et Mr DUREY Aurélien, domiciliés 20 bis rue de catheux à LIHUS

Tous nos Vœux de Bonheur

Sauver ou Périr, Affronter, Lutter, Secourir, sans avoir peur de mourir



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de l'une de nos figures locales Monsieur Bernard ROUSSEL.

Il a été président des chasseurs mais surtout il est entré au corps des sapeurs pompier de Lihus le 1<sup>er</sup> janvier 1949.

Il en est devenu chef de corps le 26 mai 1970 au grade d'adjudant volontaire.

Il a été promu le 21 mai 1974 au grade de souslieutenant volontaire.

Enfin, la limite d'âge, lui a permis de prendre une retraite bien méritée le 6 avril 1991 et sa nomination dans l'honorariat avec le grade de lieutenant volontaire.

Un Grand Merci pour votre Dévouement au Service des Autres.

#### Bilan des Festivités de L'ETE



#### 14 JUILLET

Malgré le passage du tour de France, nous avons eu une bonne participation des habitants du village et du hameau.

Une joyeuse ambiance et une excellente participation aux divers jeux organisés par la Commission des Fêtes

#### La tombola gratuite a récompensé :

Chez les enfants:

Mathéo TARAB, un ballon de football

Léa MIGNOT, un set de produits de Beauté

Chez les Adultes:

Nathalie TARAB, une caméra sportive, GO-Pro



## Concours du Lancer d'œuf ; Le record n'est toujours pas battu!

#### Les Gagnants sont :

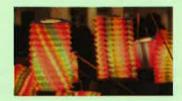
Chez les enfants : Sélène MELINGER & Gwenaëlle LANEUVILLE, Un bon d'achat de 15 € chacune dans un magasin de sport ;

Chez les Adultes : Laetitia & Sabrina CARPENTIER, 12 mètres, un bon d'achat chacune dans un magasin de sport.



Le repas « Cochon à la Broche » organisé par la P'TITE LIHUSIENNE a accueilli environ 80 convives ; soirée très conviviable, suivi vers 22 heures 30 du traditionnel défilé des lampions dans les rues du village

#### Un grand Merci à l'ensemble des Participants



#### **15 JUILLET 2018**

20 Ans après la 1ère étoile ....



Et n'oublions pas que le 9 juillet 2017 l'équipe de France de Foot Fauteuil est devenue championne du monde en battant les Etats Unis sur leur terre!



Week-End du 4 - 5 - 6 Août 2018



#### Dimanche 5 août 2018

Sur la place du village manège, tir, auto-tamponneuses et Brocante organisée par l'Association la P'tite Lihussienne; quarante deux exposants, une belle réussite sous un beau soleil.

#### Lundi 6 août 2018

Le jeu de la ficelle a rapporté la somme de 107 €

Les lauréats sont :

1<sup>er</sup> Prix: un filet garni, Mme DESCAMPS

2ème Prix: un robot pâtissier, Mme Colette CARPENTIER

3<sup>ème</sup> Prix: une enceinte Bluetooth, Mlle Manon TARAB

#### Concours 2018 Création d'un chapeau



Un grand merci aux enfants, à leurs parents et grandparents pour leur réalisation ;

Nous avons enregistré la participation de douze enfants. Nous avons dans notre commune de nombreux créateurs (voir photo en 1<sup>ère</sup> page)

#### Tous ont été récompensés

Puis, la commission des fêtes a préparé son traditionnel lâcher de ballons avec étiquettes personnalisées; une centaine de ballons se sont envolés dans le ciel de Lihus avec pour certain

quelques difficultés, mais ils ont pu prendre la direction du Nord.

Des retours d'étiquettes sont déjà parvenus en mairie.

Les gagnants seront récompensés lors de l'arbre de Noël.



Clôture de la fête par une distribution de tickets gratuits aux enfants de la commune ;

Puis la municipalité par l'intermédiaire de l'association a offert une part de flan et, une boisson à toutes les personnes présentes.

\* .\* .\* .\* .\*



L'Association la P'tite Lihussienne vous informe qu'elle organise :

une soirée Beaujolais

Le SAMEDI 17 Novembre 2018

A 19 Heures 30

A la Salle des Fêtes

Bulletin d'inscription en dernière page.

Octobre en bruine, hiver en ruine

A la mi-novembre passée, il peut venter et neiger

En décembre, journée courte, longue nuit

Il a été déposé en Mairie un sac de vêtement de sport, une paire de lunettes et une clé, merci aux propriétaires de bien vouloir se présenter en permanence de Mairie afin de retirer ces affaires.

Le Centre Social Rural de Marseille en Beauvaisis est à votre disposition pour les accueils de Loisirs sans Hébergement ASHL pendant les vacances scolaires. Tel : 03 44 46 26 22

Page Facebook: crs. Marseilleenbeauvais

#### **DATES à RETENIR**

11 Novembre 2018 : Commémoration, rassemblement à 11 heures place de la Mairie ; Dépôt d'une gerbe au monument aux morts, suivi du verre de l'amitié à la salle des Fêtes.

12 Décembre 2018 : Goûter des Ainés, Rendezvous 15 heures à la salle des fêtes, Tombola, remise des colis individuels.

#### 15 Décembre 2018 :

Noël des Enfants, à la salle des Fêtes, Ouverture des portes dès 14 heures, Projection d'un film dès 14 heures 30

Puis Goûter et Distribution par le Père Noël de Jouets AUX ENFANTS PRESENTS

Les membres de la Commission des fêtes Récompenserons les Heureux gagnants du lâcher de ballons du lundi de Fête

Seule les Personnes Présentes seront récompensées

25 Janvier 2019 : Vœux du Maire, dès 19 heures à la salle des Fêtes

Rétrospective vidéo de l'année écoulée

Présentation des Photos, Résultat et Remise des Prix du Concours Photos Faune & Flore

Verre de l'amitié.

Courrier à destination du/des propriétaire(s) ne souhaitant /n'ayant pas réalisé les travaux d'assainissement non collectif

Objet: Travaux d'assainissement non collectif:

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'assainissement non collectif, engagés par la commune, vous avez souhaité ne pas participer au programme de réhabilitation.

Pour votre information, il convient de rappeler que les immeubles non raccordés au réseau public des eaux usées doivent être équipés d'un dispositif d'assainissement individuel conforme.

En d'autres termes, chaque propriétaire a l'obligation légale de mettre en conformité son installation d'assainissement.

En vertu de l'article L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique, le propriétaire d'une installation non-conforme, présentant des risques élevés de pollutions environnementale et/ou sanitaires, dispose d'un délai maximal de quatre ans pour procéder aux travaux de réhabilitation.

Considérant votre refus d'entreprendre des travaux au titre de l'opération communale, je vous saurais gré de bien vouloir réhabiliter votre dispositif d'assainissement, à vos frais exclusif et en totalité, dans le délai réglementaire de 4 ans, à compter de la date du présent courrier.

Le service d'assainissement de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, qui se chargera de contrôler la conformité du chantier, se tient à votre entière disposition pour vous transmettre les formulaires nécessaires à l'élaboration de votre projet. Vous trouverez les coordonnées ci-dessous :

Communauté de Communes de la Picardie Verte 3, rue de Grumesnil - BP 30 60220 Formerie. **2** 03.44.04.53.96 clefebvre@ccpv.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes considérations distinguées.

Le Maire,

Thierry LEVASSEUR

LE SECRETARIAT DE MAIRIE

SERA FERME POUR CONGES

Du 24 Décembre 2018

Au

28 Décembre 2018 Inclus

Merci de votre Compréhension

THE SECURITION AND THE PARTY OF THE PARTY.

SERVY LEWING LOST CONCER

Die 24 Décembre 2018

n/A

archite 2003 Indus

Married World Printer of Committee

La P'tite Lihussienne vous propose
Soirée Beaujolais
Samedi 17 Novembre
à 19H30
à la salle des fêtes de Lihus

Buffet Campagnard Salade/Fromage Dessert



Tarifs: 18 Euros / Adulte
5 Euros / Enfant -12 ans
Gratuit - 4 ans

Paiement à la réservation, par chèque à l'ordre de la P'tite Lihussienne

(à déposer au 5 rue du puits à Lihus ) avant le 11 Novembre.

Renseignements au 06-62-73-62-64	
Nom:	
Prénom :	
Teléphone:	
Nombre Adultes :	
Nombre Enfants:	
Paiement à la réservation, par chèq	jue à l'ordre de la P'tite
Lihussienne	
(à déposer au 5 rue du puits à Lil	hus)

avant le 11 Novembre.

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique